

## **REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 FEVRIER 2018**

L'an deux mille dix-huit le neuf du mois de février, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Bernard DUFOURD, Maire.

**Etaient présents** : M. DUFOURD Jean-Bernard - M. LE GLATIN Jean-Paul - M. LAOUE Jean-Jacques – Mme BEGUE Camille - M. TROUY Nicolas - M. AUBIN Jean-Claude– Mme GORGEOT Corinne à partir de 18h49 - M. TIXIER Sylvain - M. LABURTHE Jean-Paul – Mme LUXEY Nicole

**Etaient absents excusés** : M. NOYER Guy - Mme BARBE Marie-Christine - Mme STAQUET Elodie - Mme HUSSON Delphine

**Absent(es)** : M ROGEE FROMY Philippe

**Procuration(s)** : Mme HUSSON Delphine à M. LE GLATIN Jean-Paul - Mme BARBE Marie-Christine à Mme LUXEY Nicole - Mme STAQUET Elodie à M. LAOUE Jean-Jacques - M. NOYER Guy à M. LABURTHE Jean-Paul.

**Date de convocation** : 02 février 2018

**Secrétaire de séance** : M. LE GLATIN Jean-Paul

*Avant de commencer la séance du conseil municipal, Monsieur le Maire informe qu'une question complémentaire arrivée après la convocation serait à prendre en considération à l'ordre du jour. Il s'agit de :*

**\* AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE MME BEATRICE FOURRIER**

### **I) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de nommer Monsieur Jean-Paul LE GLATIN, secrétaire de séance. Accord unanime.

### **II) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2017 :**

Le procès-verbal du conseil municipal du 8 décembre 2017 est adopté à l'unanimité.

### **III) DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2018 : DCO/09/02/2018/01**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la création de halles culturelles au Bourg et au Pin-Sec est prévue afin d'accueillir les différentes manifestations extérieures tout au long de l'année.

L'estimatif des travaux pour cette opération s'élève à 19 640 €HT.

Le plan de financement prévisionnel pourrait s'établir comme suit :

- État (DETR) :	4 910.00 €(25 %)
- Région :	..... €( ..... %)
- Département :	..... €( ..... %)
-Autofinancement :	14 730.00 €(75 %)

TOTAL HT 19 640.00 €

TOTAL TTC 23 568.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le projet de la création de halles culturelles au Bourg et au Pin-Sec prévue afin d'accueillir les différentes manifestations extérieures tout au long de l'année pour un montant de 19 640.00 €HT,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel tel qu'indiqué ci-dessus,

SOLLICITE une subvention de l'État de 4 910.00 €au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux.

### **IV) DELIBERATION POUR OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENTS AVANT LE VOTE DU BUDGET 2018 : BUDGET COMMUNE : DCO/09/02/2018/02**

M. le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités concernant les ouvertures de crédits d'investissements avant le vote du budget :

*Article L1612-1*

*(Loi n° 96-314 du 12 avril 1996 art. 69 Journal Officiel du 13 avril 1996)*

*(Loi n° 98-135 du 7 mars 1998 art. 5 I Journal Officiel du 8 mars 1998)*

*(Ordonnance n° 2003-1212 du 18 décembre 2003 art. 2 VII Journal Officiel du 20 décembre 2003)*

*(Ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005 art. 2 Journal Officiel du 27 août 2005 en vigueur le 1er janvier 2006)*

Monsieur le Maire propose à l'assemblée l'ouverture des crédits suivants avant le vote du budget 2018 soit :

- Création du nouveau logo commune : 300.00 € article 205
- Ralentisseur Groussac : 10 487.52 €TTC article 2152
- Travaux divers bâtiments GMC : 12 475.28 €article 21318
- Volets logements boulangerie : 1632.09 €article 21318
- Seuils bâtiment GMC : 1 850.60 €article 21318

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'accepter les propositions de M. le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

**V) DELIBERATION POUR OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENTS AVANT LE VOTE DU BUDGET 2018 : BUDGET SERVICE DE L'EAU : DEA/09/02/2018/03**

M. le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités concernant les ouvertures de crédits d'investissements avant le vote du budget:

*Article L1612-1*

*(Loi n° 96-314 du 12 avril 1996 art. 69 Journal Officiel du 13 avril 1996)*

*(Loi n° 98-135 du 7 mars 1998 art. 5 I Journal Officiel du 8 mars 1998)*

*(Ordonnance n° 2003-1212 du 18 décembre 2003 art. 2 VII Journal Officiel du 20 décembre 2003)*

*(Ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005 art. 2 Journal Officiel du 27 août 2005 en vigueur le 1er janvier 2006)*

Monsieur le Maire propose à l'assemblée l'ouverture des crédits suivants avant le vote du budget 2018 soit :

- Travaux bache : 183 504.79 €TTC article 2313

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'accepter les propositions de M. le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

**VI) DEMANDE DU FDAEC 2018 : DCO/09/02/2018/04**

Monsieur le Maire fait part à ses collègues des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Equipement des Communes 2018 (F.D.A.E.C).

- ◆ De réaliser en 2018 l'opération suivante :

- Voirie communale (rénovation de la rue du château d'eau) 22 662.50 €HT soit 27 195.00 €TTC

◆ De demander au Conseil Départemental de la Gironde de lui attribuer une subvention au titre de l'opération précédemment énumérée

- ◆ D'assurer le financement complémentaire de la façon suivante :

→ par autofinancement

- ◆ S'engage à chercher à intégrer des critères de développement durable dans son investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à demander au Conseil Départemental de la Gironde une aide (FDAEC) pour la rénovation de la rue du château d'eau.

**VII) ENGAGEMENT DES SERVICES PUBLICS AU RESPECT DES BONNES PRATIQUES EN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : DCO/09/02/2018/05**

Monsieur le Maire rappelle que le Département propose aux collectivités gestionnaires d'un SPANC, la signature d'un document cadrage de leurs missions, intitulé « ACCORD SPANC ». Celui-ci liste l'ensemble des bonnes pratiques que les SPANC se doivent de respecter, afin d'exercer le plus correctement et professionnellement possible leurs missions, de façon lisible et transparente.

Cette action départementale s'intègre parfaitement dans le dispositif d'accompagnement national des SPANC (Plan d'Action National ANC) dont un des axes prioritaires est l'harmonisation des pratiques des services et la définition d'un cadre de fonctionnement et de financement, pérenne dans le temps.

Localement, cet engagement volontaire et moral des collectivités doit faire écho à l'engagement des différents professionnels de l'ANC adhérents à la Charte pour la qualité de l'ANC en Gironde (concepteurs, installateurs, vidangeurs...) en vigueur depuis plus de 10 ans.

Après présentation de ce document, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de respecter les engagements définis dans ce document,
- ADOPTE l'ACCORD SPANC
- DECIDE de transmettre au Conseil Départemental la présente délibération.

#### **VIII) APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2017 :**

M. Le Maire propose d'approuver les comptes de gestion 2017 présentés par le Trésorier de Soulac-sur-mer. Ceux-ci sont conformes aux comptes administratifs 2017 de la commune :

DCO/09/02/2018/06 Approbation du compte de gestion 2017 Commune – unanimité

DCA/09/02/2018/07 Approbation du compte de gestion 2017 Camping – unanimité

DEA/09/02/2018/08 Approbation du compte de gestion 2017 Service de l'eau - unanimité

DFO/09/02/2018/09 Approbation du compte de gestion 2017 Sylviculture - unanimité

DTS/09/02/2018/10 Approbation du compte de gestion 2017 Transport scolaire - unanimité

DSP/09/02/2018/11 Approbation du compte de gestion 2017 S.P.A.N.C - unanimité

#### **IX) APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017**

M. Jean-Paul LE GLATIN présente les comptes administratifs 2017 :

<b>COMMUNE DCO/09/02/2018/12</b>						
Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou déficit	Dépenses ou déficit	Recettes ou déficit	Dépenses ou déficit	Recettes ou déficit
Résultats reportés		55870.66€		34946.10€		90816.76€
Opérations de l'exercice	211039.16€	118705.81€	927330.94€	950522.79€	1138370.10€	1069228.60€
<b>TOTAUX</b>	<b>211039.16€</b>	<b>174576.47€</b>	<b>927330.94€</b>	<b>985468.89€</b>	<b>1138370.10€</b>	<b>1160045.36€</b>
Résultats de clôture	36462.69€			58137.95€	36462.69€	58137.95€
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>211039.16€</b>	<b>174576.47€</b>	<b>927330.94€</b>	<b>985468.89€</b>	<b>1138370.10€</b>	<b>1160045.36€</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>36462.69€</b>			<b>58137.95€</b>		<b>21675.26€</b>
<b>SERVICE DE L'EAU DEA/09/02/2018/13</b>						
Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou déficit	Dépenses ou déficit	Recettes ou déficit	Dépenses ou déficit	Recettes ou déficit
Résultats reportés		412803.56 €		77360.95 €		490164.51 €
Opérations de l'exercice	442329.32 €	124303.50 €	36222.71 €	57451.28 €	478552.03€	181754.78 €
<b>TOTAUX</b>	<b>442329.32 €</b>	<b>537107.06 €</b>	<b>36222.71 €</b>	<b>134812.23 €</b>	<b>478552.03€</b>	<b>671919.29 €</b>
Résultats de clôture		94777.74 €		98589.52 €		193367.26 €
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>442329.32 €</b>	<b>537107.06 €</b>	<b>36222.71 €</b>	<b>134812.23 €</b>	<b>478552.03€</b>	<b>671919.29 €</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>94777.74 €</b>		<b>98589.52 €</b>		<b>193367.26 €</b>

<b>SYLVICULTURE DCO/09/02/2018/14</b>						
Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou déficit	Dépenses ou déficit	Recettes ou déficit	Dépenses ou déficit	Recettes ou déficit
Résultats reportés	28198.81 €				28198.81 €	
Opérations de l'exercice	59608.09 €	31693.30 €	90185.91 €	145848.77 €	149794.00€	177542.07€
<b>TOTAUX</b>	<b>87806.90 €</b>	<b>31693.30 €</b>	<b>90185.91 €</b>	<b>145848.77 €</b>	<b>177992.81€</b>	<b>177542.07€</b>
Résultats de clôture	56113.60 €			55662.86 €	56 113.60 €	55662.86 €
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>87806.90 €</b>	<b>31693.30 €</b>	<b>90185.91 €</b>	<b>145848.77 €</b>	<b>177992.81€</b>	<b>177542.07€</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>56113.60 €</b>			<b>55662.86 €</b>	<b>450.74 €</b>	
<b>TRANSPORT SCOLAIRE DCO/09/02/2018/14</b>						
Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou déficit	Dépenses ou déficit	Recettes ou déficit	Dépenses ou déficit	Recettes ou déficit
Résultats reportés		22230.00 €		7150.71 €		29380.71 €
Opérations de l'exercice	0.00 €	0.00 €	10570.11 €	11099.90 €	10570.11 €	11099.90 €
<b>TOTAUX</b>	<b>0.00 €</b>	<b>22230.00 €</b>	<b>10570.11 €</b>	<b>18250.61 €</b>	<b>10570.11 €</b>	<b>40480.61 €</b>
Résultats de clôture						29910.50 €
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>0.00 €</b>	<b>22230.00 €</b>	<b>10570.11 €</b>	<b>18250.61 €</b>	<b>10570.11 €</b>	<b>40480.61 €</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>22230.00 €</b>		<b>7680.50 €</b>		<b>29910.50 €</b>
<b>SPANC DCO/09/02/2018/14</b>						
Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou déficit	Dépenses ou déficit	Recettes ou déficit	Dépenses ou déficit	Recettes ou déficit
Résultats reportés				4633.28 €		4633.28 €
Opérations de l'exercice	0.00	0.00	7423.90 €	6417.98 €	7423.90 €	6417.98 €
<b>TOTAUX</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>7423.90 €</b>	<b>11051.26 €</b>	<b>7423.90 €</b>	<b>11051.26 €</b>
Résultats de clôture				3627.36 €		3627.36 €
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>7423.90 €</b>	<b>11051.26 €</b>	<b>7423.90 €</b>	<b>11051.26 €</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>0.00</b>		<b>3627.36 €</b>		<b>3627.36 €</b>

<b>CAMPING DCA/09/02/2018/15</b>						
Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou déficit	Dépenses ou déficit	Recettes ou déficit	Dépenses ou déficit	Recettes ou déficit
Résultats reportés		71847.88 €		38486.82€		110334.70€
Opérations de l'exercice	77603.85 €	31905.18 €	574847.27€	562911.07€	652451.12€	594816.25€
<b>TOTAUX</b>	<b>77603.85 €</b>	<b>103753.06€</b>	<b>574847.27€</b>	<b>601397.89€</b>	<b>652451.12€</b>	<b>705150.95€</b>
Résultats de clôture		26149.21€		26550.62€		52699.83€
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>77603.85 €</b>	<b>103753.06€</b>	<b>574847.27€</b>	<b>601397.89€</b>	<b>652451.12€</b>	<b>705150.95€</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		26149.21€		26550.62€		52699.83€

M. le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal, sous la présidence du 1<sup>er</sup> adjoint, Jean-Paul LE GLATIN, passe au vote des comptes administratifs 2017 :

**DCO/09/02/2018/12**

- COMMUNE : unanimité

**DEA/09/02/2018/13**

- EAU: unanimité

**DCO/09/02/2018/14** :

- S.P.A.N.C : unanimité
- TRANSPORT SCOLAIRE : unanimité
- SYLVICULTURE : unanimité

**DCA/09/02/2018/15**

- CAMPING : unanimité

**X) MODIFICATION DE LA DELIBERATION DCO/10/11/2017/01 : DCO/09/02/2018/16**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'objet de ladite délibération :

**« Objet : AUTORISATION POUR LA VENTE DE TERRAINS A MESSIEURS BERGES ET GRILLET :**

*Deux personnes se sont présentées à la Mairie et ont rencontré Jean-Jacques LAOUE, afin de faire l'acquisition de parties de parcelles communales.*

- *Monsieur BERGER pour la parcelle BT 79p au lieu-dit « la Métairie »*
- *Monsieur GRILLET pour la parcelle CE 89p au lieu-dit « au Poulain »*

*Après visite avec Monsieur LAOUE, celui-ci propose de vendre :*

- *A Monsieur BERGER Jean-Jacques, la parcelle BT 79p pour la somme de 1 200 € car il y a environ 40m3 de bois de chêne*
- *A Monsieur GRILLET Didier, la parcelle CE 89p pour la somme de 400 €.*

*Les frais de bornage et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.*

*Avis est demandé au Conseil Municipal.*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable concernant la vente des parcelles communale à Messieurs BERGER Jean-Jacques et GRILLET Didier. »*

Lors de la précédente délibération, il y a eu une erreur sur le prénom de Monsieur GRILLET. Il s'agit de Florian et non Didier.

Afin d'éviter toute erreur lors des convocations pour le bornage et chez le notaire, je demande au Conseil Municipal l'accord pour modifier le prénom de Mr GRILLET.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde à Monsieur le Maire le changement de prénom de Mr GRILLET. Celui-ci est bien Florian et non Didier.

#### **XI) AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE MME BEATRICE FOURRIER :** **DCO/09/02/2018/17**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de soulager Isabelle DUBOURG dans certaines tâches du quotidien et après souhait de Béatrice FOURRIER, il serait souhaitable d'augmenter le temps de travail de celle-ci à savoir passer de 26 H à 35 H soit à temps complet à partir du 1<sup>er</sup> mars 2018.

Pour cela nous devons augmenter son temps de travail sur son poste et en avertir le Centre de Gestion.

Un avenant à son contrat sera fait.

Avis est demandé au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'augmentation du temps de travail de Madame Béatrice FOURRIER, que celle-ci passe à temps complet à partir du 1<sup>er</sup> mars 2018.

#### **XII) TOUR DE TABLE :**

##### **Jean-Paul LE GLATIN :**

Merci à Isabelle pour le travail effectué tout au long de l'année.

Le vote des budgets se feront fin mars, début avril.

##### **Camille BEGUE :**

Camille BEGUE informe le Conseil Municipal qu'elle a reçu une information de la LPO (Ligue Protectrice des Oiseaux) concernant le comptage des oiseaux. Plusieurs personnes seront sur la commune.

##### **Jean-Bernard DUFOURD :**

Jean-Bernard DUFOURD informe le Conseil Municipal que :

- Il a reçu l'inspecteur de l'académie. La 4<sup>ème</sup> classe sera maintenue pour la rentrée 2018-2019.
- Il a été sollicité par la Poste pour l'accueil de 5 facteurs sur la commune.
- Une réunion aura lieu le 22 février prochain pour le projet de la maison de santé.
- Il a signé ce matin le sous seing concernant le lotissement du Bourg. Si pas de problème, début des travaux en juin 2019.
- Les gérants pour les 2 commerces du Bourg et au Pin-Sec ont été contactés. Réponse définitive la semaine prochaine.
- Projet du Parc photovoltaïque relancé par 2 sociétés.
- Contact a été pris avec le Département concernant le recalibrage de la RD3 et la subvention de la bâche de Saint-Isidore
- Un nouveau logo de Naujac-sur-mer a été créé par une nouvelle entreprise de Naujac-sur-mer.
- Concernant la friche de Saint-Isidore, de nouvelles démarches ont été faites auprès de Monsieur le Sous-Préfet et Maître MALMEZAT (échange de courrier et offre supplémentaire)
- Le repas des aînés aura lieu le 18 février prochain.

La séance est levée à 19 heures 34.

Les Conseillers,

Le Maire,

